

# 9 PROPOSITIONS

## pour l'amélioration des transports de jeunes



QUALITÉ

### PROPOSITION 1

#### Réduction de la durée des temps de transports

Les transports scolaires faisant partie intégrante de la journée éducative de l'enfant, de son rythme de vie, la durée globale des déplacements (attente incluse) sera la plus réduite possible. Elle tiendra compte de l'âge des enfants et sera au maximum d'une heure trente par jour.

**MISE EN OEUVRE :**

Le transport scolaire comme composante de la journée éducative de l'enfant est une des conclusions principales du rapport de la mission François Daguet de 1992. Proposition au 5.1.2 du Guide à l'usage des décideurs locaux et de leurs partenaires en matière de sécurité dans les transports scolaires (édition de 2009).

QUALITÉ

### PROPOSITION 2

#### Concertation entre partenaires du transport et de l'Education Nationale

Cette concertation doit permettre une meilleure organisation des transports, une carte scolaire mieux pensée, des horaires d'établissements adaptés et une meilleure prise en compte des élèves en situation de handicap. La circulaire interministérielle du 23 mars 1995 relative à l'amélioration des transports scolaires (précisée dans une note de service du 22 mars 1996) doit être appliquée.

**MISE EN OEUVRE :**

- Résolution du Congrès de l'Anateep à Auxerre (le 3 mai 1997).
- Colloques régionaux et départementaux organisés par l'Anateep sur la qualité de transport.

QUALITÉ

### PROPOSITION 3

#### Meilleure qualité de vie durant le transport

Elle sera obtenue grâce :

- à des véhicules répondant aux besoins spécifiques des jeunes,
- à un renouvellement plus rapide du parc de véhicules alliant qualité, confort, sécurité et améliorant l'accessibilité.

L'amélioration de la Qualité doit être l'objectif permanent des Collectivités avec l'aide de l'Etat.

**MISE EN OEUVRE :**

L'âge de l'autocar limité à 15 ans est une demande du C.N.T. depuis 1991.

## PROPOSITION 4

SÉCURITÉ

### Renforcement de la sécurité

- par des véhicules équipés de ceintures,
- par la non-utilisation de véhicules de conception à risques (cinq sièges de front, double-étage, châssis-camion,...),
- par la limitation du transport debout, notamment en veillant à ce que le type de véhicule corresponde au service effectué,
- par une signalisation lumineuse spécifique fonctionnant durant les arrêts (pictogramme à éclairage, feux de détresse en partie haute),
- par l'interdiction des pneus retailés ou rechapés à l'avant.

#### MISE EN OEUVRE

Ceintures : obligation d'installation depuis le 1er octobre 2001 pour tout type de véhicule neuf.

Ceintures : port obligatoire en France pour tout véhicule équipé pour des enfants de plus de trois ans.

Un pictogramme à éclairage obligatoire sur tout véhicule neuf à compter du 20 octobre 2008.

Résolution du Congrès de l'Anateep à Saint-Etienne (le 17 mai 2009).

## PROPOSITION 5

SÉCURITÉ

### Sécurisation des points d'arrêt

Localisation systématique des points d'arrêt. Viabilisation du cheminement.

Les aires à proximité des établissements seront rationalisées, structurées et prévues dès la construction de ceux-ci.

#### MISE EN OEUVRE

Etudes proposées par le BETECS pour l'aménagement des aires d'embarquement.

En 1995, l'ANATEEP et le CERTU ont publié un guide de méthodologie et de recommandations : "Transports des scolaires : la sécurité aux aires d'arrêt".

En 2009, actualisation du Guide CERTU/ANATEEP.

## PROPOSITION 6

SÉCURITÉ

### Accompagnement des élèves

L'accompagnement sera assuré durant le transport par des animateurs et/ou des médiateurs formés. Leur présence généralisée favorisera l'accueil des plus petits, des jeunes en situation de handicap.

#### MISE EN OEUVRE

- Le rapport de Fleurieu d'avril 1997 insiste lourdement sur cette exigence.

- Dans plus de la moitié des départements, des initiatives d'accompagnement sont recensées, notamment lorsqu'il s'agit d'enfants de maternelle. En 2009, 4 communautés d'agglomération sur 10 imposent l'accompagnement des enfants de maternelle.

- La réglementation sur le port de la ceinture renforce la responsabilité de l'organisateur.

## PROPOSITION 7

SÉCURITÉ

### Formation des différents acteurs

qui permettra de meilleures relations humaines entre les jeunes, les conducteurs, les accompagnateurs. Les responsables et l'encadrement des organisateurs et des entreprises de transport recevront une formation spécifique.

#### MISE EN OEUVRE

Le BETECS a pris de nombreuses initiatives visant à améliorer la formation des personnels de conduite, en complément des formations obligatoires (FIMO / FCO), ainsi que des sessions à destination des accompagnateurs, des services transport, des contrôleurs,... des collectivités territoriales.

## PROPOSITION 8

SÉCURITÉ

### Intensification de l'éducation à la sécurité des jeunes

par la démultiplication d'exercices d'évacuation, par la sensibilisation à la sécurité et à la citoyenneté.

#### MISE EN OEUVRE

Chaque année, l'Anateep lance sa Campagne "Transport Attitude", manifestation recevant un accueil très favorable. Reconnaissance par le C.N.T. de la grande importance de ces exercices d'évacuation de cars et de l'éducation à la sécurité qui est dispensée. Soutien de la DSCR, du ministère de l'Education Nationale, de l'Assemblée des départements de France (ADF) et de nombreuses autres institutions et organismes. Evaluation : en 2009, plus de 220 000 élèves sensibilisés par l'Anateep.

## PROPOSITION 9

GRATUITÉ

### Égalité d'accès au service public de l'éducation et des transports

Elle ne sera effective qu'en :

- généralisant pour les familles la gratuité des transports quotidiens et hebdomadaires, durant la totalité de la scolarité.
- favorisant les transports collectifs en zone rurale et périurbaine.

#### MISE EN OEUVRE

Environ 40 départements assurent la gratuité familiale.

Quelques réseaux urbains (Châteauroux, ...) imposent la gratuité.

Résolution du Congrès de l'Anateep à Châteauroux (le 22 mai 2005).